



Transport routier léger de marchandises

 105heures (102h de formation + 3h de session de validation)

 Formation en présentiel

 Attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises

Prix sur **demande**

 **Prérequis**
Être français ou ressortissant communautaire ou bénéficiaire d'un régime de réciprocité.
Un niveau CAP ou BEP est conseillé.

 **Le public**
Toute personne souhaitant exploiter une entreprise de transports routiers de marchandises avec des véhicules d'une masse maximale autorisée de moins de 3,5 tonnes.

 **Accessibilité aux personnes handicapées**

À propos de la formation

Objectifs

Être capable d'acquérir les connaissances portant sur la réglementation, la gestion et l'exploitation d'une entreprise de transport routier de marchandises exploitant exclusivement des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de Poids Maximal Autorisé.

Être capable d'obtenir l'attestation de capacité professionnelle en transport léger de marchandises.

Avertissement

NB : Sont dispensés du suivi de ce stage les titulaires :

Du Bac. Pro., spécialité « Exploitation des transports » ou « Transport », du BTS « transport » ou « transport et exploitation logistiques », du DUT « gestion logistique et transport », du titre professionnel TSTL « option transport terrestre » ou option « Transitaire, Aérien et Maritime », du titre de RUTL, du diplôme de fin d'études EMTR, du certificat de Responsable de Production Transport Logistique Internationale ou du certificat de Manager Transport et Logistique et Commerce International, du certificat de Gestionnaire transport/logistique en national et en international, du certificat de Responsable du transport multimodal, du certificat de Manager Opérationnel transport et logistique. correspondant aux types d'activités exercées.

Modalités et délais d'accès

Avoir satisfait aux prérequis.

14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

Moyens humains

Formateurs agréés par la Direction Régionale de l'Équipement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Personne en charge des relations avec le stagiaire : nous contacter.

Méthode et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et études de cas.

Salle de cours équipées de moyens multimédias.

Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

Livret du stagiaire et documentation professionnelle adaptée.

Sanction visée

Attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier en transport léger de marchandises et de loueur de véhicule avec conducteur au moyen de véhicules dont la masse maximale autorisée ne dépasse pas 3,5 tonnes, délivrée par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L) si succès à l'examen final.

Attestation de fin de formation.

Formation éligible au CPF sous le code RS : 5854.

Programme

Diriger une entreprise de transport par route.

- Gérer l'activité commerciale de l'entreprise
- Utiliser le cadre réglementaire et contractuel de l'entreprise de transport routier public de marchandises
- Assurer la gestion financière de l'entreprise
- Gérer du personnel et organiser le travail des conducteurs
- Assurer l'entretien du matériel et la sécurité des personnels

Modalités de suivi et d'évaluation des acquis

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journé et contresignée par le formateur.

- Une obligation de présence minimum est nécessaire pour le passage de l'examen

Modalités d'évaluation :

- Examen final, sous la forme d'un QCM, sur 100 points, et d'une épreuve à réponse rédigée sur 100 points
- La réussite du stage ne peut être effective que si le candidat a obtenu au moins une note égale à 120 sur 200, sous réserve d'avoir obtenu au moins 50 points au QCM et 40 points pour l'épreuve à réponses rédigées

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.